

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE



APPEL A SOUMISSION D'ARTICLE POUR LA REVUE DE STABILITE FINANCIERE EN AFRIQUE CENTRALE, EDITION 2024

« Edition Spéciale »

Janvier 2024

Avenue Monseigneur VOGT
BP: 1917-Yaoundé-Cameroun

Tel : 242 23 40 30/ Fax. 242 23 33 29
www.beac.int

Dix ans après le démarrage effectif des travaux du Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC), organe en charge de la prévention des risques systémiques et des crises dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), des avancées encourageantes ont été réalisées dans le dispositif d'analyse macroprudentielle. Ainsi, une cartographie des risques a été élaborée et actualisée en fonction de l'évolution de l'environnement macrofinancier ; des indicateurs de suivi en temps réel de la stabilité financière ont été définis par objectif intermédiaire et par secteur d'activité, une enquête sur les risques systémiques a été développée pour recueillir l'opinion des assujettis du système financier sur les risques susceptibles de perturber le bon fonctionnement de leur secteur d'activité et une méthodologie des stress tests macroprudentiels du secteur bancaire est en cours de finalisation. Au regard de ces avancées et compte tenu des évolutions récentes au niveau international, le CSF-AC envisage de mettre en place d'autres instruments d'analyse pour mieux adresser la problématique de la stabilité financière dans la Sous-région. C'est l'objet de cette Edition spéciale de la RSF-AC. A cet effet, trois principaux axes pourront être abordés :

Axe 1 : proposition des instruments d'alertes précoces des chocs macrofinanciers pour la CEMAC

Axe 2 : état des lieux des instruments macroprudentiels et de leurs faisabilités pour la sous-région

Axe 3 : diagnostic des dispositifs techniques et opérationnels encadrant la stabilité financière dans le monde et leurs transpositions dans la sous-région.

1. Généralités

Les articles soumis pour publication devront être des originaux rédigés en langue française et abordant des thématiques innovantes en lien avec les axes retenus. Hormis cette exigence d'ordre général, les articles ne devront, sous aucun prétexte, avoir fait l'objet de publication antérieure.

En fonction des sujets traités, les auteurs des articles publiés seront sollicités par le Secrétariat du Comité de Stabilité Financière pour approfondir les résultats en vue de proposer des instruments d'analyse macroprudentiels pour la sous-région. Dans cette optique, les articles pratiques abordant la mise en place des instruments macroprudentiels pour la CEMAC sont hautement appréciés.

Les auteurs sont invités à ne soumettre qu'un texte à la fois. Par ailleurs, ils ne peuvent les proposer à d'autres revues ou éditeurs avant d'avoir reçu l'aval du Secrétariat du CSF-AC. En outre, lorsqu'un texte est publié dans la Revue, il ne peut l'être de nouveau en partie ou en intégralité sans autorisation préalable de la BEAC. Enfin, les auteurs dont les articles ne seront pas sélectionnés en seront notifiés par voie électronique.

2. Audience cible

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux personnes remplissant les conditions de soumission évoquées *supra*. Seront réceptionnées des études provenant des experts (i) des institutions de régulation, normalisation et supervision du secteur financier de la CEMAC, à savoir le Secrétariat Général de la CIMA, le Secrétariat Exécutif de la CIPRES, le Secrétariat Général de la COBAC, la COSUMAF, le GABAC, le GIMAC et la BEAC ; (ii) du milieu académique, notamment celles présentées par des enseignants chercheurs ou doctorants abordant dans le cadre de leurs travaux, des problématiques se rapportant à la thématique retenue et manifestant un intérêt particulier pour l'amélioration du cadre de suivi de la stabilité financière dans la sous-région ; (iii) des praticiens du secteur financier et des Administrations publiques. Rentreront dans cette dernière catégorie, les propositions d'articles des agents des Ministères en charge de l'économie ou des finances exerçant dans la CEMAC et ceux des institutions financières (FMI, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, banques commerciales, sociétés d'assurances, BVMAC, etc.).

3. Envoi et réception des propositions de contribution

Les propositions seront envoyées au Secrétariat du CSF-AC (menounga@beac.int et ebode@beac.int et kouldjim@beac.int) qui se chargera de la présélection. Elles devront tenir sur trois pages maximum suivant le plan indiqué ci-après :

- page de garde donnant le titre du projet de l'article, le(s) nom(s) du ou des auteurs susceptible(s) de mener l'étude ;
- thème traité et son intérêt pour la compréhension de la problématique retenue ;
- revue succincte de la littérature ;
- objectif et hypothèse de l'étude ;
- approche méthodologique ;
- **résultats attendus et enseignements en termes d'implications pour la conduite de la politique macroprudentielle ;**
- références bibliographiques provisoires.

En plus des propositions de contribution, les dossiers devront comprendre les curricula du ou des auteur(s).

4. Sélection des projets d'articles

Les soumissionnaires qui seront notifiés de la sélection de leur projet disposeront d'une période d'environ **4 mois, à compter de cette notification**, pour faire parvenir leurs manuscrits au Secrétariat du CSF-AC qui procédera à la mise sous anonymat des articles avant de les transmettre aux examinateurs pour évaluation. Cependant, il convient de préciser que l'acceptation d'un article n'entraîne pas obligation de publication dans la Revue. Les articles devront comporter au maximum 12 pages (soit 3500 mots environ), y compris les annexes et les références bibliographiques.

5. Examineurs

Pour garantir la crédibilité des articles qui seront publiés dans la Revue, ceux-ci seront soumis à l'évaluation des examinateurs, hors Secrétariat du CSF-AC, sélectionnés en fonction de leur compétence.

6. Rémunération

En plus de la reconnaissance scientifique, chaque article publié donne systématiquement droit à une rétribution forfaitaire **d'un million (1 000 000) FCFA** sous forme d'encouragement.

7. Calendrier des travaux

Objet	Période
<u>Etape 1 :</u> <i>Soumission des propositions d'articles accompagnés du ou des curriculums vitae du ou des auteurs</i>	<i>15 mars – 15 avril 2024</i>
<u>Etape 2 :</u> <i>Examen, sélection des projets d'articles et notification aux auteurs</i>	<i>15 avril – 15 mai 2024</i>
<u>Etape 3 :</u> <i>Rédaction des articles</i>	<i>15 mai - 10 septembre 2024</i>
<u>Etape 4 :</u> <i>Réception, envoi aux examinateurs et évaluation des manuscrits</i>	<i>10 septembre 2024 - 20 décembre 2024</i>
<u>Etape 5 :</u> <i>Intégration des observations par les auteurs des articles</i>	<i>10 janvier - 10 mars 2025</i>
<u>Etape 6 :</u> <i>Nouvel examen par les évaluateurs</i>	<i>10 mars – 30 avril 2025</i>
<u>Etape 7 :</u> <i>Validation des articles par le Comité de Stabilité Financière</i>	<i>mai 2025</i>
<u>Etape 8 :</u> <i>Publication de la RSF-AC 2024</i>	<i>juin 2025</i>

